

COMMUNE DE RECUFZOZ

Document approuvé

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes

5.2 Annexes sanitaires

5.2.1 Schéma des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation

Pièce n°5.2.1

Arrêté par délibération du
Conseil Municipal : 10/07/2024

Approuvé par délibération du
Conseil Municipal : 25/04/2025

LES DECHETS MENAGERS

A RECUFZOZ

Source : <http://www.cclmhd.fr/environnement/dechets/>
et www.preval.fr

La compétence "déchets" est gérée par la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

La compétence se décline en deux objectifs distincts, la collecte et le traitement des déchets.

La compétence traitement des déchets a été confiée à PREVAL Haut-Doubs, syndicat de prévention et valorisation des déchets (<http://preval.fr>).

En matière de collecte des déchets, 3 grands axes sont à retenir sur l'organisation du service :

- la collecte des ordures ménagères est réalisée par apport volontaire, par le biais d'une prestation de service.
- la collecte des emballages, papiers et verre est réalisée en points d'apports volontaires, par le biais de prestations de service.
- la déchèterie de La Fuelle, complètement restructurée en 2014, accueille les usagers et permet de collecter plus de 15 gisements distincts.

En matière de communication, un conseiller tri-prévention est présent sur le territoire, et peut aider les particuliers et entreprises à mieux participer au tri des déchets, à la mise en place d'un composteur, et bien d'autres actions sur le sujet. Il travaille également activement sur la sensibilisation du public, sur des occasions diverses, manifestations, journées évènement, ou avec les écoles.

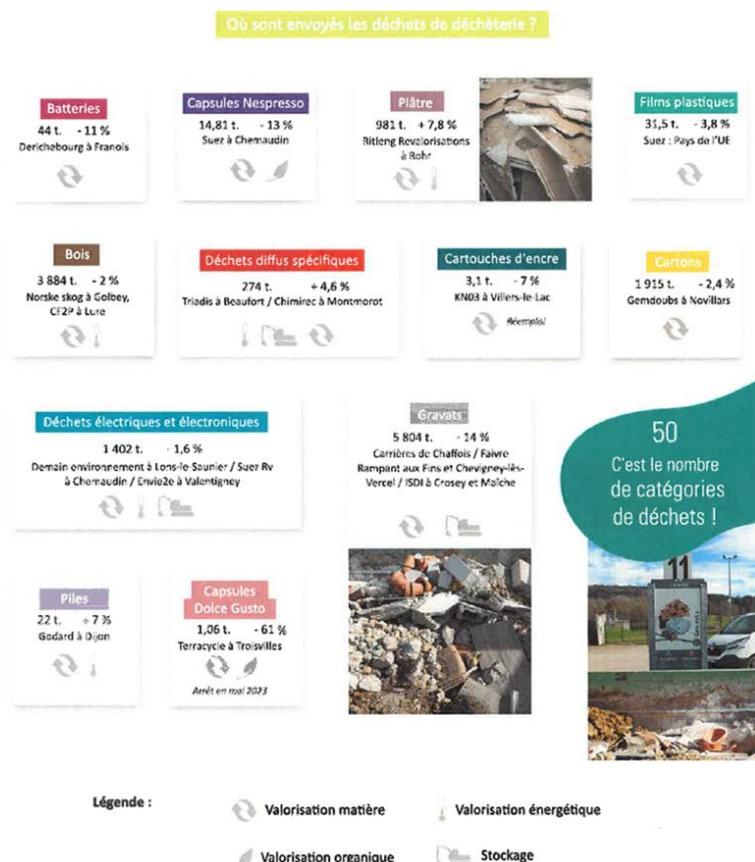
Une redevance incitative (paiement proportionnel au nombre d'utilisation des colonnes) a été mise en place.

Pour les déchets spéciaux, deux déchetteries sont disponibles pour les particuliers. Elles sont situées Labergement-Sainte-Marie (qui accueille également les déchets des professionnels) et à Mouthe. Reculfoz est desservie par la déchèterie de Mouthe. Elle est ouverte 4 demi-journées par semaine en été et 3 demi-journées par semaine en hiver.

Enfin, des colonnes d'apport volontaire sont disponibles sur les communes pour le verre et les textiles et les déchets organiques peuvent être compostés au jardin.

Les consignes de tri et les déchets recevables en déchèterie sont présentés pages suivantes.

Les emballages collectés en apport volontaire sont recyclés, avec une filière adaptée à chaque déchet :





Bac / conteneur JAUNE

Vous pouvez désormais déposer tous les emballages dans le bac/conteneur jaune.

- ✓ En vrac, sans sac
- ✓ Emballages vidés
- ✓ Inutile de laver
- ✓ Ne pas imbriquer

En 2020 :
LE TRI S'AGRANDIT !

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN CARTON



TOUS LES PAPIERS



Borne à VERRE

- ✓ Contenant vide
- ✓ Sans bouchon



Borne à TEXTILES

- ✓ MÊME USÉS !
- ✓ En sac de 30L max
- ✓ Articles secs et lavés
- ✗ Articles souillés (peinture, graisse...)



COMPOSTEUR

- ✗ Viande, poisson, litière d'animaux...



En maison individuelle ou en habitat collectif, équipez-vous d'un composteur sur www.preval.fr



Bac à ORDURES MÉNAGÈRES

- ✓ En sac



DÉCHÈTERIE

- ✓ A la maison, trier les déchets par catégorie
- ✓ Bâcher la remorque



DÉPÔT EN MAGASIN

- BORNE LIBRE ACCÈS**
- Ampoules, néons
 - Cartouches d'encre
 - Piles, batteries
 - Petits appareils électriques
- REPRISE SI ACHAT D'UN OBJET NEUF ÉQUIVALENT**
- Appareils électriques / électroniques
 - Pneus
- REPRISE DANS UN POINT DE VENTE VENDANT LA MÊME MARQUE**
- Bouteilles de gaz

POINT LIVRES

- ✗ Revues, journaux, manuels scolaires
- Liste des points de collecte : www.point-livres.com
- Livres en bon état

PHARMACIE



Boîtes à aiguilles disponibles gratuitement dans les pharmacies sur présentation d'une ordonnance. Après utilisation, boîtes à rapporter dans un point de collecte (liste sur www.nous-collectons.dastri.fr).

Préval Haut-Doubs

Etablissement public en charge de la réduction et la valorisation des déchets
2 rue des Tourbières - BP 235 - 25304 PONTARLIER Cedex
☎ contact@preval.fr ☎ 03 81 46 49 66

Faites le plein de trucs et astuces pour réduire & bien trier vos déchets :

www.preval.fr Préval Haut-Doubs

Les déchets ménagers non recyclables collectés en apport volontaire sont valorisés en énergie par incinération à Pontarlier depuis 1989. Gérée par Préval, l'unité de valorisation énergétique est aujourd'hui exploitée par Suez.

La chaudière permet de récupérer la chaleur, sous forme d'eau surchauffée, pour alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire les bâtiments reliés au réseau de chaleur de Pontarlier. Les sous-produits de l'incinération sont à 81 % recyclés. Il s'agit majoritairement (72 %) de mâchefer qui sont valorisés en remblais de voirie.

Les déchets verts apportés en déchetterie (7 % du volume total de déchets) sont compostés ou co-compostés avec des effluents d'élevage.

Le verre apporté en déchetterie ou point de collecte est intégralement recyclé en nouveau récipient en verre.

Les textiles, linges et chaussures sont collectés par le Relais, Emmaüs Pontarlier (en partenariat avec Le Relais France) et l'association d'insertion Frip'Vie. Ils sont ensuite déposés sur une plate-forme de tri pour être séparés :

- 58 % sont revendus dans des boutiques de seconde main
- 33 % sont réutilisés, recyclés : 10 % en chiffon, 23 % en isolant (le métisse)
- 9 % sont valorisés en énergie ou en combustible solide de récupération

Dans les déchèteries, Préval gère uniquement le bas de quai : le transport et la valorisation des déchets déposés dans les bennes. Les déchets de déchèterie sont valorisés en France ; ils sont recyclés en matière, en énergie, en matière organique ou sont stockés. L'illustration ci-dessous présente les filières et tonnages pour 2020 :

L'EAU POTABLE A RECUFZOZ

Source : <https://www.services.eaufrance.fr/>
Mairie de Reculfoz

➤ Gestion du réseau d'eau potable.

La commune de Reculfoz gère elle-même la distribution de l'eau potable en régie directe (exploitation des réseaux). L'eau distribuée est produite par le Syndicat des Eaux des Combes Derniers (achat d'eau).

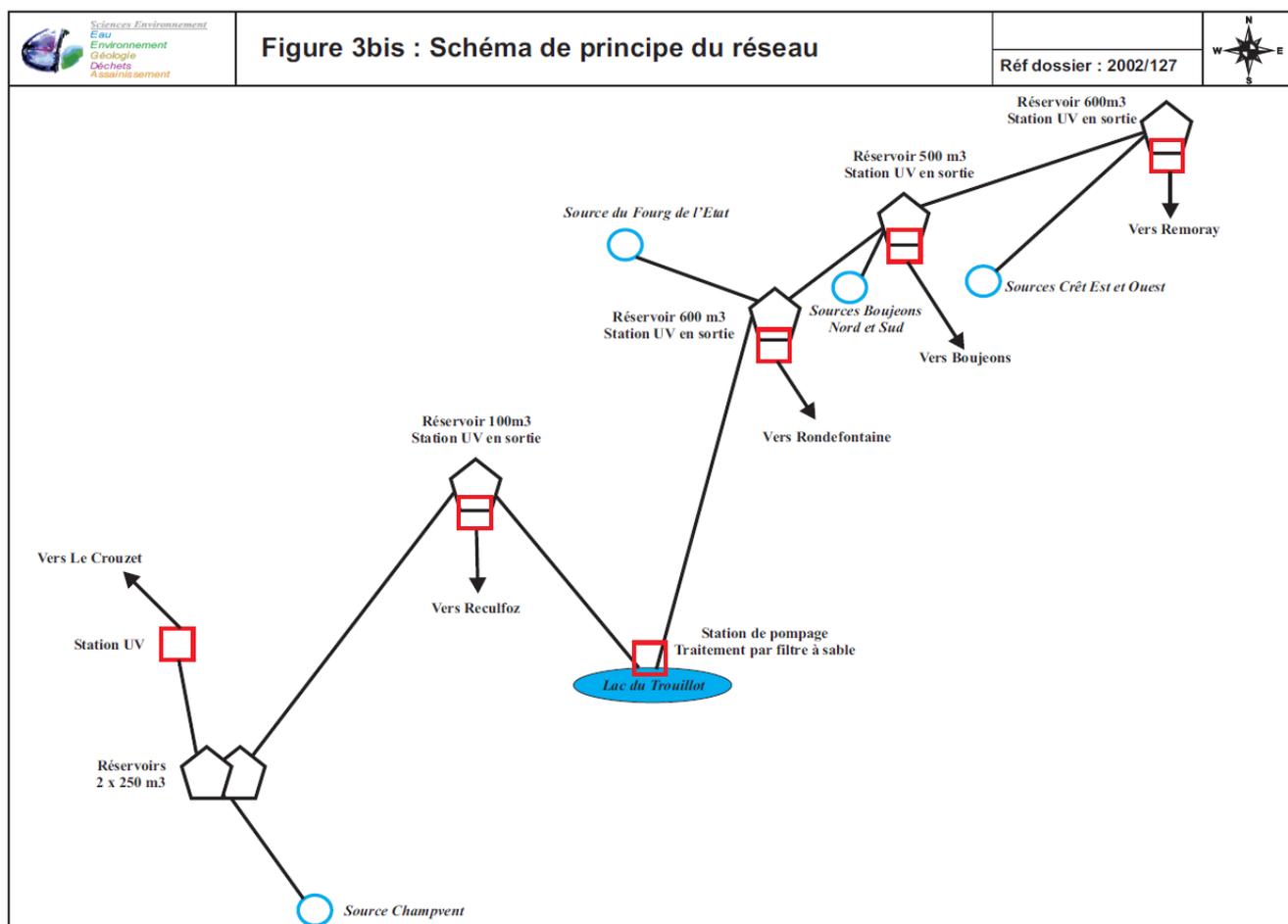
La communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs devrait reprendre la compétence au 1 janvier 2026.

➤ Les ressources et les réseaux.

Le syndicat des Eaux des Combes Derniers exploite plusieurs ressources pour la production d'eau potable :

- Captage du Lac du Trouillot aux Pontets,
- Captage de Fourgs de l'Etat à Rondefontaine,
- Captages de Boujeons Nord et Sud à Remoray-Boujeons,
- Captage de Crest Est et Crest Ouest à Remoray-Boujeons,
- Captage de Champvent à Petite-Chaux.

Reculfoz est plus particulièrement alimenté par le Lac du Trouillot et par la source de Champvent.



➤ Interconnexion de sécurité

Une interconnexion avec la source du Doubs, ressource plus abondante et moins vulnérable que le lac, doit être mise en place dans les années à venir (rendu étude fin 2024). Cette interconnexion permettra d'abandonner la prise d'eau du lac du Trouillot, qui présente un problème lié à l'environnement du lac (milieu sensible et concerné par deux zones Natura 2000, une ZNEFF de type 1 et une zone RAMSAR).

➤ Qualité des eaux distribuées.

L'eau distribuée sur Reculfoz respecte les différents seuils et références de qualité, sauf pour des problèmes de pollutions bactériennes et de carbone organique dissous.

En 2023, le taux de conformité microbiologique de l'eau du robinet sur Reculfoz est de 91.7 % (100% en 2022 et 81.8 % en 2021). Le taux de conformité physico-chimique est de 100 % en 2023 (100 % en 2022 et 100 % en 2021). Source : <https://www.services.eaufrance.fr/>

➤ La consommation à Reculfoz.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes d'eau produit par le Syndicat des Combes Derniers et consommé par Reculfoz.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume total produit par le SIE de Combes derniers (m ³), toutes ressources confondues	51 964	39 175	52 347	53 564	52 032	54 808
Volume total prélevé sur le lac des Pontets (m ³) <i>dont volume prélevé pour Reculfoz</i>	8 313 4 187	5 762 5 665	7 501 4 500	4 689 4 410	7 068 4 638	8 098 6 228
Nombre d'abonnés à Reculfoz	23	23	24	24	24	24
Volume consommé par Reculfoz (m ³) <i>Part agricole (%)</i>	4 107 52,1 %	4 432 56,6 %	4 485 58,7 %	4 341 58,7 %	4 638 53,5 %	4 186 64,6 %

➤ Évaluation des besoins à Reculfoz.

La zone U prévu par le Plan Local d'Urbanisme permet d'envisager la création d'environ 7 à 10 logements sur 15 ans, soit l'accueil d'une vingtaine d'habitants. Cette croissance démographique aura peu d'incidence sur la ressource en eau. Elle représente une consommation moyenne d'eau potable supplémentaire d'environ 876 m³/an (2,4 m³/j, soit 120 l/j/hab) qui pourra être largement compensée par l'amélioration du rendement des réseaux et la diminution des prélèvements d'une exploitation agricole qui projette de s'équiper d'une citerne de récupération des eaux pluviales pour diminuer sa consommation.

Les services de l'Etat indiquent que l'alimentation en eau potable reste cependant un point délicat : les prélèvements sont faits dans le Lac du Trouillot par le syndicat. Si ces prélèvements sont autorisés au titre du Code de la santé publique (arrêté et DUP et périmètre de protection), ils ne bénéficient pas d'une autorisation « Loi sur l'eau » en l'absence d'études démontrant l'absence d'impact sur le milieu environnant. En l'attente d'une régularisation, la commune doit respecter strictement les volumes prélevables et étudier toutes les mesures visant à réduire les impacts et la consommation d'eau.

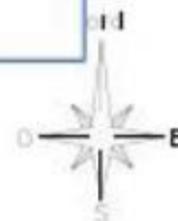
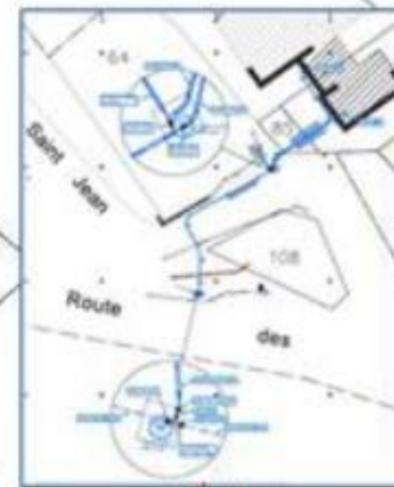
**COMMUNE DE
RECUFZOZ**
Plan des réseaux

RESERVOIR DE RECUFZOZ
2 x 250 m³
1 (225 m NGF)
TRAITEMENT UV

LE VILLAGE

LEGENDE

-  Conduits de refoulement
-  Réseau d'adduction
-  Réseau communal de distribution
-  Puits foré
-  Valve de purge ou de séchage
-  Réservoir
-  Fontaine



L'ASSAINISSEMENT A RECUFZOZ

Sources : *Communautés de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
et commune*

➤ **Assainissement eaux usées.**

L'assainissement eaux usées tant collectif et non collectif est une compétence de la Communautés de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

↳ Réseau collectif.

L'ensemble du village est en assainissement non collectif. Il n'y a pas de réseau eaux usées sur la commune. Il y a cependant présence d'un réseau pluvial qui reprend les eaux claires pour les envoyer vers un point d'infiltration plus en aval (sol peu perméable au niveau du village).

↳ Station d'épuration.

Il n'y a pas de station d'épuration collective sur la commune.

↳ Assainissement autonome.

Chaque logement ou groupe de logements est équipé d'un dispositif de traitement des eaux usées, installé et entretenu sous la responsabilité de chaque propriétaire. La communauté de communes, via son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargée du contrôle de ces assainissement.

➤ **Evolution prévisible des systèmes d'assainissement.**

La CCLMHD a lancé une étude pour mettre en conformité le dispositif actuel et l'adapter aux perspectives d'évolution démographiques (très mesurées) du village. Les travaux sont envisagés pour 2026.

➤ **Zonage d'assainissement.**

Un zonage d'assainissement a été approuvé en 1998. Il classe l'ensemble de la commune en assainissement autonome.